



Moustiques et aménagements urbains

Contexte

Les moustiques sont des insectes dont le cycle de vie comprend une première phase aquatique (stades larvaires et nymphal) et une seconde aérienne. La présence d'eau stagnante pendant une période suffisante (environ 1 semaine en période favorable) est donc une condition indispensable à leur développement. Parmi les nombreuses espèces qui existent, *Culex pipiens* et *Aedes albopictus* sont les plus répandues dans nos villes.

Un certain nombre d'ouvrages urbains peuvent favoriser la rétention et la stagnation des eaux pluviales et constituer ainsi des gîtes larvaires parfois extrêmement productifs en moustiques soit du fait de leur conception soit parce qu'ils sont utilisés en dehors des règles de l'art. C'est par exemple le cas des terrasses sur plots, des bassins de rétention, des bacs de relevage, de certains éléments du réseau pluvial, des toits terrasses présentant des défauts de pente ou de planéité.

Les réseaux enterrés peuvent aussi favoriser la multiplication des moustiques par les retentions possibles des eaux pluviales (collecteurs, décanteurs, coffrets techniques, ...).

Un contrôle et un encadrement nécessaires des futurs aménagements urbains

Le service LCN a établi une note d'information à destination des acteurs de l'aménagement publics et privés. Celle-ci est basée sur son retour d'expérience, présentant pour chaque type d'ouvrage à risque, les mesures de prévention à mettre en place en phase chantier pour éviter la prolifération des moustiques, une fois le programme immobilier livré et habité.

La prise en compte de cette problématique le plus en amont possible par les différents acteurs de l'urbanisation de notre territoire, permettra d'éviter de commettre des erreurs souvent difficilement réparables en phase d'exploitation du programme immobilier.

 TÉLÉCHARGER

> Télécharger la note Moustiques et aménagements urbains (.pdf)

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/moustiques-tigres/moustiques-et-amenagements-urbains-1250.html>